

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2008

DELIBERATION

OBJET : Chapelle Saint-Léonard – acquisition de la parcelle BX 362

Rapporteur : Vincent HUBY

Le terrain attenant à la chapelle Saint-Léonard et cadastré BX 362 appartient à la société Nord-Est.

Une partie de cette parcelle sert à desservir la chapelle, les portes donnent sur la parcelle, et une croix y est implantée.

L'association Diwallerien chapelle Saint-Léonard souhaite réaliser des aménagements sur la parcelle (plantations, muret...).

La ville propose d'acquérir cette parcelle classée en zone Ab au PLU au prix de 2 € le mètre carré soit pour 473 m² , 946 €, frais notariés en sus.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE l'acquisition de la parcelle BX 362 au prix de 2 € le mètre carré, frais de notaire en sus ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,
conseiller général

Loïc LE MEUR